

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le lundi 9 avril 2018 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard et M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

79-04-18

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 - Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 6 et 26 mars 2018
- 3 - Adoption du règlement numéro 2018-463 ayant pour objet de modifier le règlement relatif aux fonds de roulement
- 4 - Prolongement réseau d'aqueduc chemin de la Cédrière : rapport des soumissions
- 5 - Prolongement réseau d'aqueduc chemin de la Cédrière : mandat de surveillance des travaux
- 6 - Prolongement réseau d'aqueduc chemin de la Cédrière : mandat de laboratoire
- 7 - TECQ 2014-2018 : programmation de travaux
- 8 - Projet de requalification de l'église : étude préliminaire
- 9 - Acquisition système de son au Pavillon des loisirs
- 10 - Comité de travail de la Régie incendie : étude visant les casernes
- 11 - Congrès 2018 ADMQ et COMBEQ
- 12 - Peinture rez-de-chaussée – édifice municipal
- 13 - Correspondance
- 14 - Rapports des comités
- 15 - Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2018-04
- 16 - Mandat juridique : analyse de projets de règlements d'urbanisme
- 17 - Achat d'équipements informatiques
- 18 - Achat d'indicateur de vitesse
- 19 - Demande d'aide financière à la M.R.C. – programme P.S.A.M.V.
- 20 – Affaires nouvelles
- 21 - Période de questions
- 22 - Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 6 et 26 MARS 2018

80-04-18

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des sessions tenues les 6 et 26 mars 2018, tels que rédigés.

3- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-463 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AUX FONDS DE ROULEMENT

Le directeur général résume les objets du règlement qui est déposé pour adoption. Le règlement est adopté comme suit :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1094 du code municipal, la municipalité peut constituer un fonds de roulement ou en augmenter son capital;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 91-214, la municipalité a constitué un fonds de roulement d'un montant de 80 000 \$;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 2007-364, la municipalité a augmenté le montant initial du fonds à 100 000 \$;

ATTENDU QUE le conseil juge à propos d'augmenter le montant du capital du fonds de roulement;

ATTENDU QUE le capital de ce fonds peut atteindre un maximum de 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 6 mars 2018;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé devant le conseil le 6 mars 2018;

Règlement
2018-463

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le présent règlement numéro 2018-463 lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessous fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil décrète par le présent règlement une augmentation du capital de son fonds de roulement de 50 000 \$, portant le montant du capital du fonds à 150 000 \$

ARTICLE 3

Aux fins du présent règlement, le conseil approprie la somme de 50 000 \$ nécessaire à l'augmentation décrétée à l'article 2 à l'aide d'une affectation en provenance du surplus accumulé.

ARTICLE 4

Les deniers disponibles du fonds de roulement seront placés conformément à l'article 203 du code municipal.

ARTICLE 5

Le conseil utilisera le fonds de roulement pour les fins de sa compétence, et à cette fin, pourra y emprunter toute somme conformément à l'article 1094 du code municipal.

ARTICLE 6

Les intérêts du fonds de roulement sont appropriés comme des revenus ordinaires de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directeur général

4- PROLONGEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC CHEMIN DE LA CÉDRIÈRE : RAPPORT DES SOUMISSIONS

Les soumissions ont été ouvertes le 28 mars pour le projet d'aqueduc du chemin de la Cédrière. Toutes les soumissions déposées sont conformes.

Voici la liste des soumissions reçues :

<u>SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>PRIX TOTAL</u>
Les Entreprises Alfred Boivin inc.	409 891.56 \$
Ed Pro Excavation	405 033.93 \$
Les Excavation G. Larouche inc.	368 666.00 \$
Les Entreprises Siderco inc.	286 792.26 \$
Terrassement Jocelyn Fortin	465 638.29 \$
Excavation R et R inc.	325 473.90 \$
Les Entreprises Rosario Martel inc.	296 635.50 \$
Terrassement Saint-Louis inc.	439 543.68 \$
Excavation L.M.R.	509 950.69 \$

81-04-18 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat du prolongement du réseau d'aqueduc du chemin de la Cédrière à Les Entreprises Siderco inc. pour un montant de 286 792.26 \$ taxes incluses.

5- PROLONGEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC CHEMIN DE LA CÉDRIÈRE : MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Dans le cadre des travaux d'aqueduc du chemin de la Cédrière, le conseil doit accorder un mandat de surveillance des travaux. Il a été prévu une surveillance des travaux de manière conjointe entre la firme d'ingénierie qui a préparé les plans et devis et l'utilisation du service d'ingénierie de la MRC Lac-St-Jean-Est.

LMG ingénieurs a déposé une offre de service au prix de 7 850 \$ plus taxes pour le mandat de surveillance bureau.

82-04-18 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de LMG ingénieurs pour la surveillance partielle des travaux au montant de 7 850 \$ plus taxes.

6- PROLONGEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC CHEMIN DE LA CÉDRIÈRE : MANDAT DE LABORATOIRE

Dans le cadre des travaux d'aqueduc du chemin de la Cédrière le conseil doit accorder un mandat de laboratoire pour diverses analyses en cours de projet. La municipalité a invité trois (3) firmes de laboratoires à déposer une soumission à nos bureaux pour les divers travaux requis.

Les offres reçues sont comme suit :

- Englobe 6 524.40 \$
- SNC-Lavalin 5 968.20 \$
- GHD 5 420.94 \$

83-04-18 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de GHD pour le mandat de laboratoire pour diverses analyses dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc du chemin de la Cédrière au montant de 5 420.94 \$ plus taxes.

7- TECQ 2014-2018 : PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Le directeur général résume. Une nouvelle programmation des travaux est déposée.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire;

84-04-18

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et, coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2018.

8- PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE : ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

M. Pierre Boudreault explique le dossier. Le comité de travail conjoint recommande la réalisation d'une étude en vue de vérifier la présence d'amiante à l'église.

Une offre de service a été déposée par la firme S.E.E.L. au montant de 1 105 \$ plus taxes.

85-04-18 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de la firme S.E.E.L. pour la caractérisation de matériaux pour détecter la présence d'amiante à l'intérieur de l'église, au montant de 1 105 \$ plus taxes.

9- ACQUISITION SYSTÈME DE SON AU PAVILLON DES LOISIRS

Le comité des loisirs dépose au conseil une demande pour faire l'acquisition d'un nouveau système de son pour le Pavillon des loisirs et qui servirait également au terrain de balle. Une offre de GTM Sonorisation et Éclairage est déposée au prix de 930 \$ plus taxes.

86-04-18 Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande du comité des loisirs pour un nouveau système de son pour le Pavillon des loisirs et de faire l'acquisition d'un tel système auprès de GTM Sonorisation et Éclairage au prix de 930 \$ plus taxes.

10- COMITÉ DE TRAVAIL DE LA RÉGIE INCENDIE : ÉTUDE VISANT LES CASERNES

M. Jean-Sébastien Allard résumé. La formation d'un comité de travail est proposée pour l'analyse de scénarios qui pourraient impliquer l'acquisition des casernes incendies des municipalités par la régie.

Le conseil est invité à déléguer deux personnes pour ce comité de travail, à savoir un membre du conseil ainsi qu'un fonctionnaire.

87-04-18 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer M. Jean-Sébastien Allard et M. Dany Dallaire pour participer au comité de travail de la Régie incendie du secteur Sud, chargé d'étudier le dossier des casernes sur le territoire.

11- CONGRÈS 2018 ADMQ ET COMBEQ

Invitation au congrès annuel de la COMBEQ qui se tiendra du 3 au 5 mai prochain à Rivière-du-Loup. Le coût d'inscription est de 600 \$ plus taxes. À cela s'ajoute les frais de repas et d'hébergement à l'hôtel. L'inspecteur en bâtiment a signifié le désir d'y participer.

Invitation au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra du 13 au 15 juin prochain à Québec. Le coût d'inscription est de 599 \$ plus taxes. À cela s'ajoute les frais de repas et d'hébergement à l'hôtel.

88-04-18 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général, M. Dany Dallaire et l'inspecteur en bâtiment, M. Mario Rochon à participer respectivement au congrès annuel 2018 de l'ADMQ et COMBEQ et de défrayer les coûts d'inscriptions ainsi que les divers frais inhérents à ces participations (déplacement, hôtel, repas entre autre).

12- PEINTURE REZ-DE-CHAUSSÉE – ÉDIFICE MUNICIPAL

Des travaux de rafraîchissement de l'étage administratif de l'édifice municipal ont été prévus cette année.

Trois entreprises ont été invitées à déposer une soumission pour les travaux. Seulement deux soumissions ont été reçues, comme suit :

- Les Entreprises MD 10 250 \$ plus taxes
- Entreprises D. F. enr. 6 100 \$ plus taxes

À noter que dans le cadre des soumissions soumises, la salle Jacques-Audet ainsi que le bureau du maire sont exclus. Le prix comprend tous les autres espaces du rez-de-chaussée (bureaux, passages, salle du conseil, salles de bain).

89-04-18 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat des travaux de peinture de l'étage administratif de l'édifice municipal à Entreprises D. F. enr. pour un montant de 6 100 \$ plus taxes.

13- CORRESPONDANCE

Mouvement Santé Mentale Québec

Invitation à promouvoir et proclamer la Semaine nationale de la Santé Mentale du 7 au 13 mai 2018.

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

90-04-18 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer la semaine du 7 au 13 mai 2018 « Semaine de la santé mentale » dans notre municipalité et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Agir pour donner du sens.

Fédération des propriétaires riverains de Saint-Gédéon

La Fédération sensibilise le conseil au problème d'accessibilité à un réseau Internet efficace dans les secteurs riverains et demande au conseil d'intervenir auprès des intervenants concernés.

La demande sera étudiée.

Les Fleurons du Québec

Invitation à une journée conférence le 18 avril à Saint-Félicien. Le coût d'inscription est de 150 \$ plus taxes par personne.

91-04-18 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer M^{me} Nathalie Simard à assister à la journée conférence du 18 avril prochain à Saint-Félicien et de défrayer le coût des dépenses inhérentes.

MRC Lac-Saint-Jean-Est

Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement (périmètres urbains d'Alma, Saint-Nazaire et Hébertville-Station).

Comité d'embellissement

Demande à l'effet de doter la municipalité d'un emblème floral accompagné d'une proposition à cet effet. Ce dossier est à l'étude. Des informations supplémentaires sont requises.

Réseau environnement Saguenay-Lac-Saint-Jean

Invitation à la conférence régionale Saguenay-Lac-Saint-Jean le 19 avril 2018.

92-04-18

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer une personne à assister à la journée conférence régionale Saguenay-Lac-Saint-Jean du 19 avril prochain à La Pulperie de Chicoutimi.

MAMOT

Lettre d'approbation du règlement d'emprunt numéro 2018-461.

M^{me} Isabelle Pilote

M^{me} Pilote, présidente du comité de travail provisoire travaillant à un projet de coopérative de santé informe que le comité provisoire sera transformé en comité officiel. Elle demande l'appui du conseil et la nomination d'un représentant de même que les services d'une personne ressource. Cette demande est à l'étude.

M. Richard Gagnon

Réclamation refoulement d'égout survenu le 19 mars dernier. La demande est soumise au comité des travaux publics.

MDDELCC

Accusé réception et information – demande relative à notre futur développement domiciliaire. Une lettre est également soumise concernant notre demande de révision de la classification du Lac-St-Jean dans le cadre de la position ministérielle sur les rejets en phosphore.

Tournoi de pêche Alma-Lac-Saint-Jean

M^{me} Karine Desmeules, administratrice principale du Tournoi de pêche Alma-Lac-Saint-Jean a adressé une demande au conseil municipal pour offrir un départ et une pesée à partir de la marina de Saint-Gédéon soit le 9 juin prochain. Divers services municipaux sont demandés.

93-04-18

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de Tournoi de pêche Alma-Lac-Saint-Jean pour offrir un départ et une pesée à partir de la marina de Saint-Gédéon, le 9 juin prochain, ainsi que divers services municipaux, et ce, conditionnement à l'acceptation du Club nautique Belle-Rivière pour les divers services demandés touchant le site et les quais occupés par ce Club nautique.

14- RAPPORTS DES COMITÉS

Régie incendie

M. Jean-Sébastien Allard dépose le rapport des appels reçus durant le mois de mars. Il dépose également le rapport financier 2017.

OMH

M. Jean-Sébastien Allard dépose le rapport financier de 2017.

Travaux publics

M. Jean-Sébastien Allard résume la rencontre tenue le 5 mars dernier.

Comité des loisirs

M. Michel Tremblay résume la rencontre tenue le 4 avril dernier.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

94-04-18

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- | | |
|--|-----------|
| • Club de Golf Lac St-Jean | 10 000 \$ |
| • Fondation du Havre de l'hospitalité | 100 \$ |
| • 30 ^{ième} anniversaire de Quincaillerie Tremblay Laroche | 200 \$ |
| • Association des Sauvaginiens du Saguenay-Lac-St-Jean
– Souper bénéfice 21 avril (2 billets à 80 \$) | 160 \$ |

La demande suivante a été refusée :

- Orchestre symphonique Saguenay-Lac-St-Jean – Activité bénéfice 17 mai (125 \$ du billet)

C.J.S.

M^{me} Nathalie Simard demande que le conseil accorde l'appui à la CJS pour leurs démarches suite aux modifications apportées au programme.

CONSIDÉRANT QUE l'initiation à l'entrepreneuriat collectif doit se faire le plus tôt possible dans la vie de nos jeunes afin d'assurer le développement économique et social de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet CJS permettait aux jeunes de 12 à 17 ans de notre communauté de vivre une première expérience de travail à partir d'une approche éducative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif;

CONSIDÉRANT QUE notre communauté a toujours considéré le projet CJS comme un excellent levier du développement de notre communauté;

CONSIDÉRANT QU'aucune évaluation ou consultation formelle préalable à des changements majeurs n'a été faite auprès de comités locaux bénévoles gestionnaires des projets CJS;

95-04-18

À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Claire Girard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire connaître notre désaccord envers les nouvelles orientations du programme d'entrepreneuriat jeunesse Québécois qui ne permettent plus la réalisation du projet de Coopérative Jeunesse de Services en conformité avec les besoins de notre milieu et de demander aux administrateurs du fonds II FTQ, de revoir leur décision en considérant la réalité et les besoins réels de l'ensemble des communautés concernées.

15- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2018-04

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

96-04-18

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2018-04 au montant de 374 367.06 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	339 871.36 \$
- Déboursés :	36 658.01 \$
- Retenue :	
- Contact Télécom	<u>(2 162.31) \$</u>
TOTAL :	374 367.06 \$

ON PASSE AU POINT NO 20

20- AFFAIRES NOUVELLES

Nil

21- PÉRIODE DE QUESTION

- M. Charles Fortin demande pourquoi la Corporation de développement n'a pas renouvelé le bail qu'il détenait à la Place publique? Il questionne aussi sur divers aspects de cette décision. M. le maire répond que c'est une décision de la Corporation de développement qui gère ces installations. Quelques citoyens interviennent à ce sujet.
- Une question concernant un ajustement de taxe reçue.
- Une question est posée sur le droit de regard du conseil vis-à-vis sa Corporation de développement.
- Une question est posée sur la planification du dossier du développement du côté Sud de la rue de la Plage.
- Quelques plaintes et remarques sont adressées concernant l'état de la chaussée du rang 5.
- Une question sur le contrat accordé de peindre une partie de l'édifice municipal.
-

AJOURNEMENT

97-04-18

À 20 h 45, il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au lundi 23 avril 2018 à 19 h 30.

Maire

Directeur général